



ciwf.fr

13 rue de Paradis – 75010 PARIS

01.79.97.70.50

agathe.gignoux@ciwf.fr



Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

10, place Léon Blum – 75011 PARIS

01 43 79 46 46

contact@oaba.fr

Les propositions pour mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de bien-être animal

En raison de l'importance des attentes sociétales en matière de bien-être animal, pour retrouver la confiance des consommateurs et garantir la création de valeur dans les filières d'élevage, CIWF et l'OABA soutiennent que le bien-être animal doit être un axe majeur de l'orientation des filières dans les prochaines années.

En vue de cet objectif, nos propositions s'articulent autour de 4 axes de travail :

- 1- Améliorer l'information du consommateur sur les produits issus de l'élevage
- 2- Améliorer le niveau de bien-être animal dans toutes les filières d'élevage françaises, du conventionnel aux labels
- 3- Réorienter les soutiens publics pour une rémunération de l'externalité positive « bien-être animal » et l'incitation pour la production et la consommation responsable
- 4- Questionner notre dépendance à l'élevage industriel

1- Améliorer l'information du consommateur sur les produits issus de l'élevage

Situation actuelle : il existe une véritable confusion sur le marché des produits issus de l'élevage, qui **met à mal la compétitivité** et la transparence de ces productions, ainsi qu'en conséquence, la **capacité de valorisation** du travail des éleveurs. Plusieurs études montrent que le consommateur est susceptible de mal interpréter les informations dont il dispose sur l'emballage. Entre les images bucoliques qui ne correspondent pas à la réalité et les termes utilisés pour donner l'impression de « ruralité », il est souvent difficile de faire la différence entre les produits mis sur le marché. Il en est de même pour le développement de « labels » non règlementés, comme le « sans antibiotique » ou encore les labels « bien-être animal. » En résulte une perte de confiance des consommateurs qui se détournent des productions françaises, dans leur ensemble.

La réponse qui a été donnée jusqu'à présent est celle de l'étiquetage d'origine géographique : depuis plusieurs années pour les viandes fraîches, l'étiquetage de l'origine du lait et des viandes est également obligatoire, à titre expérimental, pour toutes les denrées alimentaires contenant un pourcentage déterminé de ces produits depuis le 1^{er} janvier 2017. Mais force est de constater que ce dispositif, s'il est nécessaire pour encourager les filières de proximité et doit être pérennisé, ne permet pas de satisfaire leur demande sur le type de production et donc ne permet pas de mettre un terme à la confusion ressentie par les consommateurs sur ces productions.

Proposition : mise en place d'un étiquetage obligatoire portant sur les modes d'élevage et d'abattage pour tous les produits carnés, laitiers et ovo produits

Sur le modèle des œufs coquille, en vigueur depuis 2004 et qui a permis une véritable structuration du marché des œufs, cet étiquetage reposerait sur des exigences facilement vérifiables et contrôlables : accès extérieur, surface par animal, race sélectionnée, enrichissement du milieu, mode d'abattage, etc., selon la filière concernée. Un tel étiquetage pourrait être rapidement être mis en place dans un premier temps sur la volaille, dans le cadre du Règlement européen sur la commercialisation des volailles, qui définit d'ores et déjà les critères principaux des modes de productions en volaille. Il pourrait également bénéficier rapidement à la filière laitière, où les productions au pâturage sont majoritaires en France et permettrait de soutenir les revenus des producteurs qui ont été les plus fortement impactés par la crise du secteur.

En étiquetant toutes les productions, qu'elles soient dites « standards » ou « alternatives », on met à disposition du consommateur une information « neutre » facilement compréhensible, qui donne, notamment, une indication sur le potentiel bien-être animal d'un type de production et fournit un outil de différenciation et de comparaison claire en magasin.

Outil de transparence, il participe au renforcement de la compétitivité des producteurs français, et notamment celle relative à la qualité et permettrait de soutenir la production nationale (voir les propositions des JA). En offrant un avantage commercial clair aux producteurs, il permet de garantir que la plus-value ne soit pas captée uniquement par l'aval et les incite à s'engager dans des démarches de certification et d'évaluation de leurs exploitations. Il renforce ainsi l'application de la législation et l'adhésion à des standards élevés de bien-être animal, qui sont alors moins vues comme des contraintes imposées par le législateur mais comme un mécanisme auquel l'éleveur peut adhérer. Il encourage également l'attractivité des métiers de l'élevage par une valorisation des pratiques et du métier d'éleveur et permet de développer le lien direct entre le consommateur et l'éleveur.

Mesures à mettre en place :

- Etendre aux ovoproduits l'étiquetage du mode d'élevage existant pour les œufs coquilles
- Mettre en place l'expérimentation d'un étiquetage du mode d'élevage et d'abattage en filière poulet de chair et soutenir sa pérennisation par une demande de révision du règlement de commercialisation des volailles au niveau européen
- Réaliser une étude d'impact et préparer une expérimentation pour la mise en place progressive dans les filières laitières puis les filières porcines et bovines

2- Améliorer le niveau de bien-être animal dans toutes les filières d'élevage françaises, du conventionnel aux labels

Situation actuelle : la législation minimale sur la protection des animaux en France est encore mal appliquée et, dans de nombreux cas, insuffisante au regard des exigences des consommateurs. Certaines filières n'ont tout simplement aucun encadrement réglementaire en matière de bien-être animal. Le secteur porcin peine à se conformer aux exigences pourtant minimales de la Directive porcs en vigueur depuis 2003 notamment en ce qui concerne la coupe des queues et la mise à disposition de matériaux manipulables. La castration des porcelets est largement remise en cause pour les souffrances que cette opération engendre ; elle est pourtant autorisée, et réalisée sans obligation d'une prise en charge de la douleur. L'engagement qui avait été pris lors de la Déclaration de Bruxelles d'y mettre un terme en 2018 est aujourd'hui lettre morte. En ce qui concerne les poules pondeuses, l'épointage est autorisé en routine et 68% des poules sont en cage, en France. L'élevage laitier ne dispose d'aucun encadrement réglementaire minimal en ce qui concerne le bien-être animal. En conséquence, les petites exploitations garantissant l'accès au pâturage, largement majoritaires en France, subissent la concurrence de méga-élevages en zéro-pâturage, face auxquels elles ont peu de moyens pour assurer leur compétitivité et sont contraintes d'augmenter de taille et réduire l'accès au pâturage.

Les conditions de transport et d'abattage sont également l'objet de scandales réguliers. En cause, une mauvaise application de la réglementation, l'insuffisance des contrôles et l'absence de moyens pour faire évoluer les pratiques vers de meilleurs standards. Depuis la mise en place de la Commission d'enquête parlementaire sur l'abattage, peu de choses ont évolué dans l'encadrement normatif des abattoirs.

D'autres pays ont choisi d'aller beaucoup plus loin, comme les Pays Bas, qui ont une législation bien plus exigeante sur la protection des animaux, en particulier en élevage porcin ou encore l'Allemagne qui s'est engagée à l'arrêt des cages pour les poules pondeuses en 2025. L'Angleterre vient de généraliser la vidéo-surveillance en abattoirs. Ces pays d'élevage ont choisi de faire évoluer leurs standards de bien-être animal pour retrouver la confiance des consommateurs.

Proposition : améliorer l'application de la réglementation minimale, interdire progressivement certaines pratiques et engager pour chaque filière d'élevage et chaque maillon concerné (élevage, transport, abattage) des plans de progrès en matière de bien-être animal, des productions standards aux démarches labélisées.

Les consommateurs demandent plus d'engagements sur le bien-être animal. Le dernier Eurobaromètre sur le bien-être animal a montré que pour 94% des citoyens européens, la protection du bien-être des animaux d'élevage est importante, et ils sont 82% à penser que les animaux d'élevage devraient être mieux protégés qu'ils ne le sont actuellement. Les citoyens attendent des engagements forts sur des pratiques qu'ils ne tolèrent plus. Augmenter les exigences minimales en matière de bien-être animal permet de **consolider la compétitivité** de nos petites exploitations.

Mesures à mettre en place :

Nous soutenons plusieurs mesures de mise en œuvre de cette proposition :

- Engagement sur **l'arrêt progressif de l'usage des cages en élevage**, à commencer par l'interdiction des cages de poules pondeuses en 2025.
- Mise en place **d'un plan de progrès avec un échéancier impératif visant à l'arrêt de la castration** des porcelets à échéance 2022.
- **Généraliser l'accès au pâturage en élevage laitier** et interdire tout nouveau projet d'exploitation qui ne garantirait pas un accès au pâturage durant la période adéquate
- Engager un **plan de restructuration des élevages de poulets de chair « conventionnels »** sur la base d'un cahier des charges garantissant l'utilisation de souche à croissance intermédiaire et une densité inférieure à 30kg/m²
- **Mise en place effective de la vidéo surveillance obligatoire dans les abattoirs**, avec accès des Services vétérinaires aux enregistrements à compter de 2018 ;
- **Augmenter les moyens mis à la disposition des services vétérinaires** pour l'application de la réglementation minimale en vigueur ;

3- Accompagner la transition de l'élevage français et les maillons du transport et de l'abattage vers des modèles plus en phase avec les attentes sociétales

Situation actuelle : Si des efforts sont déployés pour accompagner la transformation de la PAC vers un outil plus en lien avec les attentes sociétales (le bien-être animal notamment), ils demeurent insuffisants. Aujourd'hui, en Europe, seul 0,5% du budget de la PAC est consacré au bien-être animal et la France n'utilise aucune des aides ouvertes à cela dans le second pilier. D'autres pays le font, comme l'Allemagne, qui a mis en place une prime dans le cadre du second pilier PAC pour soutenir la réduction de la caudectomie en élevage porcin (prime de 16€ par cochon à la queue intacte). Ce mécanisme permet de soutenir des élevages qui développent l'enrichissement du milieu (porc sur paille), où les cochons ne sont pas soumis à des mutilations. Les aides à l'adoption et au maintien de l'agriculture biologique ont été multipliées par deux, elles sont passées de 90 millions à 180 millions d'euros (2^{ème} pilier de la PAC) cependant elles restent insuffisantes au vu du nombre de conversions constatées (+12% d'agriculteurs selon l'Agence Bio en 2016). Or, l'élan que connaît cette branche de l'agriculture est conditionnée à un soutien public régulier permettant de combler le manque à gagner qui résulte d'une moindre productivité.

La difficulté est la même pour les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC), où des retards remontant à 2015 sont extrêmement nombreux, là encore, le manque d'approvisionnement budgétaire de ces actions en est la cause. Or, certaines d'entre elles comme la MAEC « systèmes herbagers et pastoraux » permettent de soutenir une agriculture plus respectueuse du bien-être animal.

Proposition : Orienter les soutiens publics pour une rémunération de l'externalité positive « bien-être animal » et pour l'incitation à la production et la consommation responsable

Il est nécessaire **d'améliorer le ciblage des aides de l'Etat** : réorienter les soutiens publics vers ce que demande le consommateur et valoriser l'externalité positive « bien-être animal ». Certains secteurs, en particulier le porc et la volaille, doivent opérer une mutation et **se transformer de fournisseurs de denrées à bas coût en producteurs de produits répondant aux attentes consommateur et à l'intérêt général** avec des critères élevés sur le plan nutritionnel, environnemental et du bien-être animal. Il est également possible et sain **d'intégrer le coût des externalités négatives de certaines productions**.

Le plan d'investissement de 5 milliards d'euros devrait être prioritairement orienté à la recherche et l'accompagnement des conversions et restructuration des élevages « conventionnels » des éleveurs et opérateurs qui veulent s'engager dans des démarches d'amélioration du bien-être animal. La modification des pratiques nécessite pour certaines filières des investissements importants, à la fois dans **la recherche et l'innovation**, mais également dans **l'accompagnement de la prise de risque** et la mise en place effective des démarches de progrès. **La formation et le conseil technique agricole** est également un axe d'orientation des investissements à privilégier, afin de permettre de **maintenir et dégager du revenu** pour les professionnels qui choisissent de réorienter leurs pratiques ; par exemple, la gestion du pâturage nécessite une formation pour adapter sa conduite d'élevage ; il en est de même pour apprendre à gérer l'agressivité des animaux lors d'une démarche d'arrêt de la castration ou de la coupe des queues en routine en élevage porcin. **Améliorer les contrôles officiel et l'accès à la certification publique ou privée** est également un axe important, afin de sécuriser et de rendre plus accessible les démarches de labélisation, garant de la valorisation.

Les fonds de la Politique Agricole Commune devraient en parallèle être utilisés pour répondre à ces enjeux de l'élevage, et réorientés comme le cadre actuel du 2ème pilier le permet, sur des mesures relatives au bien-être animal.

Au-delà de la production, des instruments financiers devraient être mis en place pour **soutenir la consommation responsable**, pour accompagner les collectivités et la restauration collective et pour permettre aux consommateurs de faire de meilleurs choix.

Il est important de privilégier des solutions qui permettent de répondre au plus grand nombre d'enjeux, à la fois pour le consommateur, le citoyen et le professionnel. Les mesures que nous soutenons permettent pour la plupart de répondre aux enjeux environnementaux et de santé publique en même temps que celui du bien-être animal, et de soutenir le revenu agricole sur le long terme.

Mesures à mettre en place :

- **Aide à l'agriculture biologique** : assurer le paiement effectif des aides relatives à l'agriculture biologique ainsi que des MAEC et mettre en place des outils financiers à destination spécifiquement de l'agriculture biologique tels que des prêts bonifiés
- **Renforcer la conditionnalité des fonds PAC** à l'application effective de la réglementation minimale relative à la protection animale et introduire des critères de bien-être animal au niveau des aides couplées

- Introduire des **aides dédiées aux mesures de bien-être animal** ainsi que dans le cadre du **2^{ème} pilier de la PAC**, dès 2018 (arrêt des pratiques de la castration, caudectomie, débecquage)
- Mettre en place des **mesures fiscales incitatives** visant à réduire le coût des produits issus de l'élevage en garantissant le revenu des éleveurs qui s'engagent :
 - Pour la production : **réduire la fiscalité des professionnels** qui investissent dans des systèmes d'élevage extensifs
 - Pour la consommation : **mettre en place un taux de TVA réduit ou nul** sur les produits issus de systèmes d'élevage répondant à des standards élevés de bien-être animal – produits issus de l'agriculture biologique et de cahiers des charges sélectionnés
- **Dédier une partie des aides publiques aux collectivités publiques pour leur restauration collective** afin de soutenir le choix de produits issus de productions répondant à des standards élevés de bien-être animal (label AB et autres labels sélectionnés)
- **Mettre un terme aux subventions de projets qui ont un impact préjudiciable sur le bien-être animal** afin de garantir la cohérence des politiques publiques

4- Questionner notre dépendance à l'élevage industriel

Situation actuelle : L'élevage français est aujourd'hui fortement industrialisé, en particulier certaines filières, et ce pour répondre à la demande massive de viande. L'énorme demande de viande et de lait produits industriellement a entraîné une production intensive de cultures qui, du fait de ses pratiques monoculturelles et de ses intrants chimiques, a entraîné une pollution et une utilisation excessive de l'eau, la dégradation des sols et la perte de biodiversité. 56% des céréales produites par l'UE sont utilisées comme aliments pour animaux.

Il faut donc agir sur notre consommation pour soutenir la transition vers un modèle d'élevage plus durable. La présidence néerlandaise de l'UE en 2016 soulignait que le fait de s'attaquer aux menaces pour la durabilité écologique et la santé publique « *nécessite une politique axée sur la demande, plutôt que la politique actuelle axée sur l'offre* ». ⁱ Le Forum économique mondial déclare que la consommation « *conduira soit au progrès soit au déclin de la santé et du développement durable de la planète* ». ⁱⁱ

Proposition : encourager une réduction de la consommation de produits carnés et laitiers en France et réorienter les recommandations de consommation vers des productions d'élevage plus vertueuses

Il est nécessaire de faire évoluer notre modèle alimentaire en même temps que notre modèle de production. Une consommation réduite de viande et de produits laitiers permettrait d'élever les animaux sur des surfaces plus importantes, selon des normes de bien-être plus élevées. Elle permet également de répondre à des enjeux en termes de santé humaine et d'environnement, en particulier en réduisant la pression pour exploiter les terres arables pour la production d'alimentation animale.

Mesures à mettre en place :

- **Fixer un objectif de réduction d'au moins 20% de la consommation de produits carnés et laitiers en restauration collective publique**, notamment par l'introduction systématique d'une option végétarienne et par l'ajustement des portions
- **Réviser les recommandations de consommation** afin de refléter cet objectif et accompagner l'évolution de la consommation
- **Créer une nouvelle culture alimentaire** par l'éducation à l'alimentation durable, contre l'excès de consommation de viande et produits issus de l'élevage et pour une consommation de produits issus d'élevages engagés dans des démarches bien-être animal.

ⁱ Food of the future – the future of food. <https://english.eu2016.nl/documents/publications/2016/05/31/food-of-the-future>

ⁱⁱ World Economic Forum, 2017. Shaping the Future of Global Food Systems